

acteurspublics

David Amiel : "Il est temps d'avoir une véritable réflexion globale sur les rémunérations dans la fonction publique"

Le ministre délégué chargé de la Fonction publique et de la Réforme de l'État, David Amiel détaille auprès d'Acteurs publics ses priorités pour une fonction publique qui fait l'objet d'attentes "immenses". Selon lui, il est "temps d'avoir une véritable réflexion globale sur les rémunérations". Entre contexte budgétaire contraint et crise d'attractivité, il défend l'importance du dialogue social, refuse l'augmentation des jours de carence et annonce l'installation à Lille du nouvel établissement public unique regroupant les cinq IRA. Avec, en ligne de mire, l'objectif de "desserrer l'étau" qui pèse sur les agents publics, pris entre procédures et pression des usagers, tout en préparant le débat présidentiel de 2027. Propos recueillis par Marie Malaterre et Bastien Scordia

Quelles sont vos priorités pour les mois à venir ? Laurent Marcangeli avait opté pour un discours d'apaisement après l'épisode houleux de Guillaume Kasbarian. "Je crois en vous, je vous aime et je souhaite travailler avec vous", avait-il ainsi lancé à l'adresse des fonctionnaires en tranchant dans le verbe avec son prédécesseur. Des mots doux qui n'ont pas forcément été transformés en actes...

Je ne prétendrais pas être un ministre en début de quinquennat. On est dans un moment où l'on sait que chaque minute compte. Je vais donc m'attacher à faire aboutir des progrès concrets très rapidement

et aussi à permettre un débat de qualité pour l'élection présidentielle de 2027. Je m'attache aussi à ce que des engagements pris précédemment soient honorés comme je sais que l'instabilité ministérielle crée des inquiétudes dans les administrations et chez les agents publics. Je tiens donc à la continuité de parole et des engagements de l'Etat.

Ensuite, il y a des attentes immenses chez les Français autour de la question des services publics. Ces attentes légitimes non satisfaites alimentent le vote pour les partis populistes. C'est donc notre devoir de porter des améliorations et des transformations à la hauteur des enjeux. Et cela ne peut se faire qu'avec les agents et jamais contre eux.

D'ailleurs les agents sont les premiers à demander des réformes de l'Etat comme ils sont les premiers à en subir les dysfonctionnements. Je refuse que les fonctionnaires soient la chair à canon du débat public national. On voit bien la tentation qui existe aujourd'hui. Je n'oublie pas qu'il y a cinq ans, la France entière a applaudi aux fenêtres les travailleurs en première ligne dont un très grand nombre d'entre eux étaient des agents publics, il faut que l'on honore les promesses collectives qui ont été faites à ce moment-là. Bien souvent les agents publics sont dans une situation moins favorable que les salariés du privé contrairement à beaucoup d'idées reçues.

Quels sont les chantiers que vous souhaitez porter ?

Il y a deux urgences. Tout d'abord une urgence sociale : celle de la reconnaissance des travailleurs de première ligne, en contact direct et au quotidien avec les usagers des services publics. Je pense aussi évidemment à la question du droit des femmes, notamment celles qui ont des enfants, en matière de congé pathologique, de congé maternité, de prise en compte de l'effet de la maternité sur la carrière. Les droits étaient moindres dans la fonction publique que dans le secteur privé.

C'est pour cette raison que dès mon arrivée j'ai tenu à corriger ces injustices. J'ai annoncé aux syndicats dès le premier Conseil commun de la fonction publique (CCFP) qu'on allait améliorer la retraite des agentes publiques ayant eu un ou plusieurs enfants, comme le conclave l'avait prévu pour les salariés du privé.

De la même manière, je me suis engagé à allonger d'une semaine le congé pathologique prénatal, tout en lançant la négociation sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Des écarts de salaires importants persistent, d'à peu près 10 %, alors même que le statut de la fonction publique devrait garantir une parfaite équité à travail égal. Les discriminations explicites ou implicites ont un impact sur les carrières des femmes. Cette problématique sera au centre de nos travaux avec les organisations syndicales.

“Aujourd'hui, on dispose d'instruments technologiques qui pourraient permettre aux agents de se concentrer sur leur cœur de métier”

Comment comptez-vous agir sur la question du logement des agents publics ? En tant que député vous aviez porté une proposition de loi sur le sujet, dont l'examen a été interrompu.

La question du logement doit effectivement être investie plus fortement. Encore une fois, les agents publics ne disposent pas des dispositifs dont bénéficient certains salariés du secteur privé, comme par exemple “Action logement”. L'accès au logement est pourtant un enjeu majeur d'attractivité mais aussi de fidélisation pour des personnels hospitaliers, de l'éducation, de la fonction publique territoriale. C'est le cas notamment dans les grandes villes, dans les régions frontalières, littorales, depuis Paris jusqu'à la Haute-Savoie. Je souhaite que l'examen de la proposition de loi pour le logement des agents publics, que je portais en tant que député,

reprenne. J'échange d'ailleurs beaucoup avec le ministre du Logement, Vincent Jeanbrun, sur cette initiative.

Enfin, la question de la protection des agents victimes d'agressions est primordiale. Des travaux sur le sujet ont été engagés par mon prédécesseur, Laurent Marcangeli, et je les poursuis dans le cadre du dialogue avec les organisations syndicales et les parties prenantes.

Et quelle est la seconde urgence, selon vous ?

L'urgence technologique. On constate là aussi un contraste très fort entre des innovations qui se multiplient (avec le développement du numérique et de l'IA) et des procédures qui sont encore très étouffantes, avec une paperasse qui fait perdre un temps fou aux agents. Personne n'est devenu policier pour taper des procès-verbaux, personne n'est devenu enseignant-chercheur pour passer des heures à remplir des appels à projets afin d'obtenir des financements. Personne n'a rejoint un service budgétaire, financier ou comptable pour recopier des données d'un tableau à l'autre. Les agents publics ont accès, dans leur vie personnelle, à des instruments dont ils ne disposent pas sur leur lieu de travail : c'est insensé. On leur doit de faire mieux et c'est pour cela que nous sommes déterminés à accélérer le déploiement de l'IA dans le secteur public.

J'ai tenu à lancer, dès ma prise de fonction, l'expérimentation d'un agent conversationnel avec Mistral auprès de 10 000 agents publics. C'est la raison pour laquelle je me suis rendu également à Berlin la semaine dernière [à l'occasion du sommet franco-allemand sur la souveraineté numérique, ndlr] pour signer avec le gouvernement allemand, ainsi que les entreprises Mistral et SAP, un partenariat inédit pour une IA souveraine dans nos administrations. Les logiciels SAP sont déjà bien connus des agents publics à travers la plateforme Chorus.

Comptez-vous aller plus loin sur l'intelligence artificielle ?

Chorus est un très bon exemple. Ce que l'on a réussi à numériser, il faut désormais qu'on puisse l'automatiser avec l'IA pour faire gagner du temps aux agents publics. Aujourd'hui, on dispose d'instruments technologiques qui pourraient permettre aux agents de se concentrer sur leur cœur de métier, la raison de leur engagement. Ce serait

criminel de ne pas les déployer largement. Il convient également de renforcer la formation initiale et continue au numérique. Je continuerai, dans les semaines qui viennent, à mettre l'accent sur ce chantier et à utiliser le levier de la commande publique pour garantir des outils numériques souverains, sécurisés, solides et durables.

Je suis frappé par le fait que beaucoup d'agents publics se sentent aujourd'hui pris entre le marteau et l'enclume. Entre une avalanche de procédures, de reporting qui vient d'en haut et une pression, un bouillonnement, des impatiences qui viennent des usagers. Et c'est cet étau-là qu'il faut réussir à desserrer. C'est la raison pour laquelle je m'attaque à ces deux urgences, l'urgence sociale pour améliorer la vie quotidienne des agents publics et l'urgence technologique pour alléger le poids de la paperasse.

Sur l'urgence de la reconnaissance, pour les syndicats, cela passe en premier lieu par les salaires. Comment vous positionnez-vous par rapport au travail entamé sur les rémunérations et les grilles ? Comptez-vous reprendre le travail de votre prédécesseur ?

Tout le monde connaît le contexte budgétaire dans lequel on se trouve, qui est difficile dans tous les secteurs et pour tous les domaines de la vie du pays. C'est souvent le cas après de grandes crises, et celle de la crise sanitaire et celle de l'inflation n'y font pas exception.

On a eu, ces dernières années, un certain nombre de revalorisations catégorielles importantes, le Ségur de la santé par exemple. Il y a aussi eu des mesures de protection pour les agents les moins bien payés. D'ailleurs si on regarde le dernier rapport annuel de la DGFAP, les 10 % d'agents les moins bien payés ont vu leur revenu augmenter deux fois plus vite que les 10 % des agents publics les mieux payés. L'indice minimal de traitement a notamment été relevé. Par conséquent, nous sommes face à un phénomène d'écrasement d'un certain nombre de grilles, ce qui pose des problèmes en termes de perspectives de carrières. Il faut que l'on pose ce diagnostic avec les organisations syndicales pour continuer de réfléchir collectivement à des évolutions.

Pendant des années des mesures exceptionnelles de protection contre le choc inflationniste (qui ont plutôt visé les agents les moins bien payés) et de revalorisations catégorielles ont été prises. Il est

temps d'avoir une véritable réflexion globale sur les rémunérations.

Vous avez déclaré vouloir faire de la qualité de vie et des conditions de travail des agents votre priorité. Comment cela va-t-il se matérialiser ?

J'ai évoqué un certain nombre de sujets sur lesquels je souhaite avancer : le logement, la protection, le déroulement des carrières, le congé maternité, les conditions matérielles et numériques. J'essaye toujours d'avancer sur deux jambes. Prendre des mesures immédiates qui apportent des progrès pour les personnes concernées et dresser des perspectives. Je crois beaucoup au dialogue social sur l'ensemble de ces enjeux. Dès ma prise de fonction, j'ai pris attache avec les syndicats de la fonction publique, je les ai reçus en tête à tête, j'ai présidé le Conseil commun de la fonction publique (CCFP) et je compte bien présider les suivants. J'ai aussi tenu à ce que la fonction publique soit pleinement intégrée à la concertation lancée sur l'avenir du travail et des retraites pour corriger les oublis et iniquités du conclave. Un conclave qui a abouti à un certain nombre de propositions pour le secteur privé mais qui ne prenaient pas en compte les spécificités de la fonction publique, notamment sur le calcul de la retraite. J'ai donc immédiatement demandé à ce que la fonction publique soit mise sur un pied d'égalité avec le secteur privé dans les discussions. C'est ce que l'on va porter ensemble avec Jean-Pierre Farandou.

"Il était très important que la fonction publique ne soit pas l'oubliée de ce dialogue alors qu'elle représente 20 % des actifs"

Comment la fonction publique va-t-elle être prise en compte dans le cadre de ces concertations ?

Même si le secteur public a ses spécificités, il y a des thèmes communs qui se sont dessinés, que ce soit sur les questions démographiques qui se posent par rapport aux régimes de retraite, sur les conditions de travail ou encore sur l'impact de l'IA. Il y aura donc à la fois des séances communes public-privé et des ateliers dédiés à la fonction publique. Bien sûr, en parallèle, il y aura la poursuite de l'agenda social au sein même de la fonction publique. Le but de la conférence nationale, c'est de pouvoir, sur les très grands enjeux qui se posent au monde du travail, établir un diagnostic le plus partagé possible, mettre sur la table différents scénarios de réforme, voir lesquels peuvent faire consensus, lesquels ne le feront pas et nécessiteront d'être tranchés par la

présidentielle de 2027. Je répète : il était très important que la fonction publique ne soit pas l'oubliée de ce dialogue, alors qu'elle représente 20 % des actifs.

Sous quel angle et quelles actions comptez-vous aborder la question de la crise d'attractivité de la fonction publique ? Comment comptez-vous réattirer les jeunes talents ?

L'ensemble des actions que j'ai évoquées renforceront de fait l'attractivité des métiers : les progrès en matière de droits, la protection des agents, les avancées technologiques pour faciliter le travail. Mais il y a aussi un enjeu majeur sur la formation. Une réforme a été mise en œuvre pour la haute fonction publique et notamment au niveau de l'INSP. Je crois qu'il faut que l'on puisse maintenant mener une grande réforme des cadres de proximité puisque ce sont eux qui portent à bout de bras la transformation publique et la modernisation de l'action publique.

Cela nécessite d'harmoniser leur formation, de promouvoir l'excellence en matière de formation technique et managériale. C'est dans ce sens-là que je défendrai la réforme des IRA, qui est extrêmement importante. Ce lundi 24 novembre, j'annonce d'ailleurs l'installation à Lille du siège du nouvel établissement public unique qui réunira les 5 IRA actuels (Bastia, Lille, Lyon, Metz et Nantes) pour plus d'efficacité et de clarté. Nanterre deviendra aussi un établissement à part entière en 2027. Le choix de Lille réaffirme la volonté de ne pas tout centraliser en région parisienne.

Concernant l'INSP, quelle est votre position à la suite de la publication de la lettre critique des élèves ?

Je ne regrette aucunement le classement de sortie qui créait beaucoup d'arbitraire, qui mettait une pression folle sur l'ensemble de la scolarité et qui était souvent dénoncé. Mais, oui il y a des dysfonctionnements dans cette nouvelle procédure de sortie. Que ce soit sur le nombre d'entretiens, sur la difficulté qu'ont pu avoir certains élèves à valoriser les spécificités de leurs parcours. Il ne faut pas mettre la poussière sous le tapis : il y a des choses qu'il va falloir corriger.

Comment comptez-vous procéder ?
J'ai demandé qu'un audit soit conduit conjointement

par la dièse et la DGAFP, afin de tirer le bilan de cette première procédure de sortie, pour entendre les propositions d'amélioration et pour permettre à la prochaine direction de l'INSP [qui prendra ses fonctions en janvier 2026, ndlr] d'en tirer toutes les conséquences. Le dialogue se poursuit également avec les élèves à tous les niveaux, les suggestions qui sont faites par les élèves de cette promotion ont vocation à être prises en compte dans cet audit. Ce dernier sera conduit dans les prochaines semaines avec l'idée que la prochaine direction puisse se saisir de ses conclusions pour une mise en œuvre lors de la prochaine procédure de sortie.

Concernant l'absentéisme, plusieurs parlementaires (y compris l'aile libérale du camp présidentiel) souhaitent augmenter le nombre de jours de carence dans la fonction publique. Quelle est votre position sur le sujet ?

Je ne suis pas favorable au passage à 3 jours de carence, dans la mesure où il y a d'ores et déjà un jour de carence et aussi une indemnisation à 90 % du congé maladie ordinaire. Cela ne me paraît pas souhaitable, d'autant plus que dans le privé, il y a souvent une compensation par les complémentaires.

Vous vous dites très attaché au dialogue social. Les élections professionnelles ont lieu dans un an. On a pu constater, lors du dernier scrutin, une baisse de la participation qui interroge sur la capacité d'action des syndicats. Comment analysez-vous cette situation ? Quelle importance de participer à ces élections professionnelles ?

C'est extrêmement important. Pour faire face aux grandes transformations, qu'il s'agisse de la formation, de l'intégration de la transition écologique, numérique et démographique, on a besoin d'avoir des syndicats forts, c'est vrai dans la fonction publique comme c'est vrai dans le secteur privé. Donc plus le taux de participation est élevé, meilleure est la nouvelle pour la démocratie sociale.

Les pays occidentaux sont confrontés à une crise de la représentation, on le voit dans l'adhésion aux partis politiques, dans la participation aux élections politiques comme professionnelles. La désaffiliation a évidemment un effet sur la montée des populismes : cela doit nous inviter à y réfléchir.

Les Echos

Impôt sur le revenu : le pactole inattendu des recettes de 2024

En prévision de la mise en place, en 2025, de la contribution différentielle sur les hauts revenus (CDHR), les versements de dividendes et autres revenus de capitaux mobiliers ont bondi de 32 % l'an passé. De quoi augmenter sensiblement la collecte de l'impôt sur le revenu. Par Marie-Eve Frénay

Bien qu'instaurée avec un an de décalage par rapport au calendrier initial, la contribution différentielle sur les hauts revenus (CDHR) a déjà dopé indirectement les recettes fiscales de l'Etat. Selon la Direction générale des finances publiques (DGFIP), les revenus de capitaux mobiliers soumis à l'impôt sur le revenu ont bondi de 32,1 % l'an dernier, passant de 53 milliards d'euros en 2023 à 70 milliards d'euros en 2024. « Ce sont vraiment les dividendes, puis après les intérêts, qui expliquent cette très forte croissance », indique aux « Echos » la DGFIP.

La progression des revenus de capitaux mobiliers contraste avec les années antérieures. En comparaison, ces gains tirés des placements financiers n'avaient augmenté «que» de 9,7 % en 2023 et de 6,8 % en 2022.

Anticipation de la CDHR

Pour l'administration fiscale, cette hausse à deux chiffres résulte du comportement des ménages fortunés qui ont devancé la mise en place de la CDHR. « Celle-ci étant assise sur les revenus 2025, les contribuables concernés par la contribution et en capacité de décider de la date de versement de certains de leurs revenus auraient pu faire en sorte de les toucher en 2024 plutôt qu'en 2025 », analyse la DGFIP dans une note parue le 18 novembre.

Si l'ampleur des dividendes versés surprend, la réaction des ménages fortunés à la mise en place de la CDHR n'étonne pas l'administration fiscale. « A chaque fois qu'un texte fiscal évolue, que des seuils changent ou que des nouvelles impositions apparaissent, les contribuables adaptent leur stratégie », confie la DGFIP.

Elle ne surprend pas, non plus, les avocats fiscalistes. « Les discussions sur la loi de finances pour 2025 faisaient courir un fort risque d'augmentation des impôts. Donc fin 2024, des distributions massives,

notamment dans les groupes familiaux, ont été faites pour bénéficier d'un régime d'imposition sans CDHR, capé à 34 % en tenant compte de la contribution exceptionnelle sur les hauts revenus », souligne Charles de Crevoisier, associé au sein du cabinet Fidal.

10 milliards d'euros d'impôt hors barème

Pour rappel, créée par la loi de finances pour 2025 adoptée en février dernier, la CDHR vise à porter à 20 % le taux d'imposition minimal des foyers disposant d'un revenu fiscal de référence supérieur à 250.000 euros pour un célibataire ou à 500.000 euros pour un couple marié ou pacsé.

Dans le budget 2025, il était attendu que la CDHR rapporte 2 milliards d'euros. Le comportement par anticipation des contribuables dans son périmètre risque d'amoindrir ce rendement espéré. D'ailleurs, pour l'Institut des politiques publiques (IPP), cette prévision était déjà jugée trop optimiste. A l'occasion d'une étude présentée fin juin, cet institut de recherche avait estimé le gain fiscal à seulement 1,2 milliard d'euros. En cause : un nombre de contribuables assujettis plus faible que celui escompté par Bercy. Dans le cadre du projet de loi de finances actuellement en discussion, le gouvernement a d'ailleurs abaissé à 1,65 milliard les recettes prévisionnelles de la CDHR pour 2026.

900.000 contribuables devenus imposables

Les premiers versements au titre de cette contribution différentielle sont attendus pour la première quinzaine de décembre. En attendant le résultat de cette collecte, le déblocage des dividendes et autres revenus du capital par anticipation a dans l'immédiat au moins permis de doper le rendement de la flat tax.

En 2024, l'impôt collecté hors barème progressif a en effet bondi de 35,8 % sur un an, s'établissant à 10 milliards d'euros. Le rendement de la contribution exceptionnelle sur les hauts revenus (CEHR) s'en trouve également dynamisé. En 2024, cette CEHR, instaurée en 2011 sous François Fillon, a rapporté quelque 2 milliards d'euros, soit... 40,1 % de plus qu'en 2023.

Néanmoins, le barème progressif - qui s'applique aux salaires, traitements et autres pensions - génère toujours la quasi-totalité des recettes fiscales tirées de l'impôt sur le revenu. L'an passé, l'impôt au barème a représenté 99 milliards d'euros, en hausse de 7,2 % par rapport à 2023 grâce au rehaussement de seulement 1,8 % de ses cinq tranches.

Cette révision reflétant l'inflation s'est avérée très en deçà de la hausse de 4,9 % des revenus déclarés. Cet

écart significatif a fait basculer dans la première tranche d'imposition « un nombre non négligeable de foyers anciennement non imposés », note la DGFIP. Précisément, 900.000 contribuables seraient devenus imposables en 2024, estime à ce stade l'administration fiscale. Résultat, au titre des revenus de 2024, 47,2 % des foyers fiscaux ont été redevables de l'impôt sur le revenu, contre 45 % pour 2023.



Construire les victoires de demain !

Budget 2026 : Sébastien Lecornu tente de sortir de l'impasse en ouvrant le débat sur cinq « priorités absolues »

Après le rejet du volet « recettes » du projet de loi de finances par l'Assemblée nationale, le premier ministre veut organiser des votes non contraignants dans l'Hémicycle sur le déficit, la réforme de l'Etat, l'énergie, l'agriculture et la sécurité intérieure et extérieure. Par Sandrine Cassini, Denis Cosnard et Nathalie Segauines

Trois jours après le rejet, à la quasi-unanimité de l'Assemblée nationale, du volet « recettes » du projet de loi de finances, alors que le doute s'installe sur sa capacité à doter la France d'un budget pour 2026, Sébastien Lecornu a tenté, lundi 24 novembre, de dessiner un chemin pour sortir de l'impasse.

Prenant la parole pour la première fois depuis l'échec de l'examen du budget en première lecture, le premier ministre a voulu dédramatiser, jugeant tout cela « *relativement normal* ». « *Chacun cherche évidemment à pousser ses propres convictions, à poser son drapeau idéologique* », a-t-il relativisé, sur le perron de l'hôtel de Matignon.

Mais il lui faut désormais sortir du « *blocage politique* ». Retrouver des marges de manœuvre et redonner du sens à une discussion budgétaire particulièrement filandreuse. Aussi, le chef du gouvernement entend-il ouvrir le débat, à l'Assemblée nationale, sur cinq « *priorités absolues* » : le déficit, la réforme de l'Etat, l'énergie, l'agriculture, ainsi que la sécurité intérieure et extérieure.

Se disant convaincu qu'il peut exister « *une majorité* » à l'Assemblée nationale, Sébastien Lecornu recevra à Matignon, dans les jours qui viennent, l'ensemble des formations politiques ainsi que les partenaires sociaux, pour leur demander de se « *positionner* » sur ces thématiques. En vertu de l'article 50.1 de la Constitution, un premier débat, suivi d'un vote non contraignant, devrait avoir lieu le 10 décembre sur « *la stratégie de défense nationale, les moyens supplémentaires et les efforts à engager* ». Un sujet sur lequel le premier ministre espère un large consensus. La loi de programmation

militaire (LPM) 2024-2030 avait, de fait, été adoptée à une large majorité en juin 2023, seuls les « *insoumis* » et les communistes ayant voté contre, tandis que socialistes et écologistes s'abstenaient.

Rappel à l'ordre

Alors que le gouvernement propose pour 2026 une hausse de 3,5 milliards d'euros des crédits prévus dans la LPM, les armées seraient les « *premières victimes* » d'un échec des discussions budgétaires, a souligné leur ancien ministre. « *Si la France veut participer au réarmement, il faut qu'elle ait un budget de la défense voté dans le cadre de la loi de finances* », mettait en garde l'ancien président de la République et député socialiste de Corrèze, François Hollande, dans un entretien au *Monde* le 23 novembre, à l'unisson.

Un autre sujet pourrait faire l'objet d'un consensus entre le « *socle commun* » et la gauche, la lutte contre le narcotrafic. Un groupe de députés socialistes demandait, le 20 novembre, « *avec insistance* » la tenue d'un débat à l'Assemblée nationale « *sur l'état, la géographie et la nature* » du narcotrafic. Sébastien Lecornu s'engouffre dans la brèche : ce débat pourrait se tenir dans l'Hémicycle le 12 décembre. Sans texte budgétaire, « *ce seraient quelque 1 400 créations de postes de policiers, dont d'ailleurs la moitié sont potentiellement des enquêteurs sur ces questions de narcotrafic* », qui seraient retardées, a-t-il prévenu lundi.

Le premier ministre souhaite aussi voir se dégager un « *consensus le plus large possible* » sur l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et le marché commun sud-américain du Mercosur, et sur la future politique agricole commune. Des questions négociées à Bruxelles, mais qu'on « *ne peut pas détacher des questions budgétaires* », a-t-il souligné.

Autres sujets posés sur la table des discussions, le locataire de Matignon veut « *clarifier* » avec les formations politiques « *la stratégie de la programmation pluriannuelle pour l'énergie* », « *un enjeu majeur* », ainsi que « *la question de la réforme*

de l'Etat, de la décentralisation », qui pourrait faire l'objet d'un projet de loi.

Enfin, concernant le déficit, le premier ministre lance un rappel à l'ordre : « *Nous devons (...) garder une cible de déficit à moins de 5 %* » du produit intérieur brut (PIB). Dans la copie initiale du gouvernement, le déficit public devait être ramené de 5,4 % du PIB en 2025, à 4,7 % en 2026. Très vite, Sébastien Lecornu a évoqué la possibilité, pour trouver un compromis, d'adoucir ce plan de rigueur, en acceptant un déficit « *proche de 5 %* ». Mais le budget tel qu'il est sorti des débats à l'Assemblée nationale, avant d'être rejeté, s'éloignait nettement de cette épure, pour atteindre 5,3 % du PIB en 2026, selon les estimations de Bercy.

Changement de paradigme

L'examen de la partie « dépenses » du projet de loi de finances n'ayant pas eu lieu à l'Assemblée nationale, ces cinq thématiques n'ont pas pu être abordées en première lecture. Des « *débats spécifiques* » sur ces sujets, a détaillé le premier ministre, pourraient « *donner lieu à des votes ad hoc* », lesquels permettraient de créer un « *cadre de compromis pour l'avenir* ». « *Derrière le budget, il y a des sujets de fond* » sur lesquels « *un large éventail politique* » peut se constituer, veut croire son entourage.

Alors que le Sénat a promis de détricoter le projet de loi de financement de la Sécurité sociale, et que la commission mixte paritaire, qui réunit sept députés et sept sénateurs et doit se tenir mercredi, a peu de

chances d'aboutir à un accord entre les deux chambres, la démarche du premier ministre vise à accroître la pression sur les parlementaires des partis du « socle commun » et de la gauche hors La France insoumise (LFI) face au risque d'une absence de vote final sur le budget. Et à couper court aux rumeurs d'un recours à l'article 49 alinéa 3 de la Constitution qui permet de faire adopter une loi sans vote ou aux ordonnances, une nouvelle fois repoussés lundi par le chef du gouvernement.

Mais elle témoigne également d'un changement de paradigme. L'heure n'est plus, à Matignon, à miser sur les vertus intrinsèques du parlementarisme pour aboutir à un vote du budget. En élargissant la discussion à des sujets relativement consensuels et qui n'ont pas, jusqu'ici, fait l'objet de débats dans l'Hémicycle, Sébastien Lecornu espère parvenir à un accord politique entre le « socle commun » et une partie de la gauche, qui permette ensuite, d'ici la fin de l'année, voire le début de 2026 s'il devait en passer par la loi spéciale, d'entraîner le vote du budget.

Une voie étroite qui semble rencontrer un certain écho. Ainsi, l'eurodéputé écologiste Yannick Jadot, dimanche sur France Inter, et certains députés socialistes, lundi dans les colonnes du *Monde*, défendaient-ils l'idée d'un « *compromis politique* » entre le gouvernement, le « socle commun » et la gauche hors LFI. Cet accord devant permettre à celle-ci de s'abstenir sur le vote du budget, et au « socle commun » de voter pour. Un scénario encore loin de se concrétiser.



Construire les victoires de demain !



Dans l'incompréhension générale, Sébastien Lecornu annonce cinq débats au Parlement

Face au «blocage» des discussions budgétaires, le Premier ministre a tenté de changer la donne lundi, agaçant les oppositions ou les laissant circonspectes. Par Lucie Alexandre

Comment relancer une partie dont on a perdu la main ? C'est peut-être pour répondre à cette question que Sébastien Lecornu a décidé subitement de prendre la parole lundi matin, sur le perron de Matignon. Car si la séquence budgétaire n'est pas encore terminée, le week-end a démontré qu'à mi-parcours les choses étaient plutôt mal emmanchées. Vendredi soir, 404 députés (sur 577), issus de tous les groupes politiques, ont rejeté la «partie recettes» du projet de loi de finances (PLF) – et un seul d'entre eux a voté pour – une première sous la Ve République. C'est donc la copie initiale, délestée de tout ce qu'avaient obtenu les socialistes, qui a été transmise au Sénat, où l'examen a démarré en commission lundi.

En parallèle, Les Républicains, majoritaires au Palais du Luxembourg, s'emploient depuis une semaine à laver le Projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) des concessions accordées par l'exécutif au PS, notamment la suspension de la réforme des retraites. La commission mixte paritaire (CMP), l'instance qui réunit 7 députés et 7 sénateurs pour tenter de trouver un accord entre les deux chambres, doit plancher à partir de mercredi soir. Mais le gouvernement anticipe déjà des travaux non conclusifs, avant son retour à l'Assemblée.

Des votes à l'Assemblée sur cinq «priorités absolues»

C'est donc avec une tonalité un peu dramatique que Sébastien Lecornu a dénoncé lundi matin *«une forme de cynisme qui est en train de se dégager et qui peut mener à ce que certains errements idéologiques de certains partis politiques bloquent la situation»*, en visant *«les comportements de La France insoumise et même parfois du Rassemblement national»*. Avant d'annoncer, à la surprise générale, son intention d'appeler les forces politiques à débattre et à voter dans les prochaines

semaines sur cinq thèmes présentés comme des *«priorités absolues»* : le déficit public, la réforme de l'Etat, l'énergie, l'agriculture, ainsi que la sécurité intérieure et extérieure.

Le Premier ministre estime notamment que la défense et les armées seraient *«les premières victimes»* d'un rejet du budget. Selon son entourage, la tenue d'un vote dès lundi soir prochain sur *«la stratégie de défense nationale, les moyens supplémentaires et les efforts industriels à engager»* va ainsi être proposée ce mardi, à la conférence des présidents de l'Assemblée. Une initiative accueillie avec une bonne dose d'incrédulité par les parlementaires, toujours le nez dans le guidon de la discussion budgétaire.

«C'est une sorte de lessiveuse»

En pleine conférence de presse lundi matin, avant le début de l'examen du PLF en commission au Sénat, le rapporteur LR Jean-François Husson n'a pas caché son désagrément. *«Le gouvernement vient de nous mettre une suite de cinq cartes, mais qu'est-ce que les Français vont comprendre ? s'est interrogé le sénateur de Meurthe-et-Moselle. Si on voulait leur donner le tournis, on ne s'y prendrait pas autrement, c'est une sorte de lessiveuse dans laquelle on vous balance des idées, mais on ne sait pas quand le programme s'arrête.»* *«Je pense qu'il faut retrouver du calme, il faut un cadre, parce que les ordres et contre-ordres, ça fait désordre»*, s'est-il agacé.

Du côté de la gauche à l'Assemblée, personne n'avait davantage compris la prise de parole du Premier ministre. *«On dirait qu'il essaie de reporter la responsabilité de l'échec de sa méthode sur le Parlement»*, estime la présidente du groupe écologiste, Cyrielle Chatelain, qui confesse avoir du mal à identifier *«ce que ces débats pourraient permettre de trancher»*. *«On aimerait se pencher sur le budget de l'État, et c'est déjà pas mal»*, réagit de son côté un député socialiste, un poil excédé.

«Pousser la logique du vote autant que possible»

Alors que Sébastien Lecornu a aussi déclaré lundi qu'il rencontrerait *«l'ensemble des formations politiques représentées à l'Assemblée nationale et au Sénat dans les prochains jours»* ainsi que *«les partenaires sociaux»*, les groupes de gauche n'avaient pas, à notre connaissance lundi soir, reçu d'invitation en bonne et due forme. En dehors des présidents de groupe du «socle commun», conviés lundi soir à Matignon, comme chaque semaine, - à l'exception du chef de file des LR Laurent Wauquiez qui boude systématiquement ce rendez-vous - seul le président du groupe Libertés indépendants outre-mer et territoires (Liot) Christophe Naegelen devait s'y rendre, vers 17 heures.

Alors comment interpréter cette sortie ? *«Il s'agit de pousser la logique du vote autant que possible»*, déchiffre la porte-parole du gouvernement, Maud Bregeon. Puisque la partie dépenses du budget n'a pu être examinée par les députés à cause du rejet de la partie recettes vendredi, il s'agirait, selon elle, *«d'illustrer des points d'accords»* potentiels, *«pour faire avancer les discussions»* avant que la copie ne revienne du Sénat pour la nouvelle lecture à l'Assemblée. Ou comme le résumé de façon sibylline un cadre du camp présidentiel, d'élargir la discussion à d'autres thèmes que le budget pour *«ouvrir le champ»* de la négociation. Comme si, en la surchargeant de nouveaux dossiers, la route allait se dégager.



Construire les victoires de demain !

12 heures en plus par an : le Sénat vote une augmentation du temps de travail dans la fonction publique

Dans le cadre de l'examen du budget de la Sécurité sociale, les sénateurs ont adopté un amendement centriste augmentant de 1 607 à 1 619 heures la durée annuelle de travail dans le secteur privé comme dans la fonction publique. La mesure à laquelle le gouvernement s'est opposé a toutefois peu de chances de survivre au débat parlementaire. Par Bastien Scordia

12 heures de travail supplémentaires rémunérées par an, soit 1 heure de plus par mois et environ 15 minutes par semaine. Dans le cadre de l'examen du projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2026, les sénateurs ont voté une augmentation du temps de travail dans le secteur privé, mais aussi dans la fonction publique. De quoi relancer le débat sur ce sujet très sensible du temps de travail.

Par 199 voix contre 135, les sénateurs ont ainsi adopté, le samedi 22 novembre, un amendement du groupe centriste augmentant de 1 607 à 1 619 heures la durée annuelle de travail. "Notre pays doit créer des richesses pour financer sa solidarité, a expliqué son auteur Olivier Henno. Il faut investir plus et mieux, mais aussi travailler plus." "Le travail doit payer", a-t-il ajouté, en espérant un "rendement" annuel "supérieur" à 10 milliards d'euros par an. L'occasion aussi pour le sénateur du Nord de mettre en avant un "effort limité" dont la mise en œuvre sera "laissée à la négociation collective", sans modification de la durée légale hebdomadaire fixée à 35 heures par semaine.

"C'est du lourd"

Si elle a donc été largement adoptée par la majorité sénatoriale de droite et du centre, cette augmentation du temps de travail n'a pas reçu l'approbation de la commission des affaires sociales et du gouvernement. "Indéniablement, ce sujet du temps de travail doit être mis sur la table, a affirmé la rapporteure générale UDI Élisabeth Doineau. La question se pose, mais pas dans le

cadre d'un PLFSS, elle relève plutôt d'une loi sur le travail."

"C'est du lourd", a convenu le ministre du Travail et des Solidarités, Jean-Pierre Farandou. "Est-il opportun de lancer un tel débat par voie d'amendement dans le cadre de l'examen d'un tel projet de loi ?, a-t-il développé. La question peut être évoquée, mais nous n'aurons ni le temps ni les conditions nécessaires pour l'approfondir."

Renvoyant aux discussions de la "conférence" sur les retraites et le travail qu'il a récemment lancé, le représentant du gouvernement a toutefois mis en avant la nécessité de "s'interroger sur la façon dont se répartit le travail", "le nombre de travailleurs et la quantité de travail effectuée pour chacun". Mais, "pour des raisons tenant davantage au processus qu'au fond", l'avis du gouvernement a été défavorable sur cet amendement augmentant la durée annuelle de travail.

Une "provocation" pour la gauche

"Le PLFSS n'est peut-être pas le véhicule idéal, mais on ne peut pas repousser infiniment le débat", a abondé la centriste Anne-Sophie Romagny. On parle de 15 minutes supplémentaires, c'est quasiment imperceptible pour 10 milliards d'euros de ressources nouvelles. C'est l'une des mesures les plus efficaces et les moins douloureuses pour redresser nos comptes sociaux." Des propos qui ont suscité de vives critiques sur les bancs de la gauche, qui s'est insurgée face à cette proposition jugée arbitraire et injuste.

La sénatrice CRCE-K (Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky) Silvana Silvani a ainsi dénoncé "une provocation". "Vous vous attaquez aux travailleurs, notamment les plus précaires puisque les cadres, au forfait, ne sont pas concernés", a-t-elle regretté. "Ce PLFSS, c'est pire que le musée des horreurs ! Heure après heure, vos propositions sont plus inacceptables les unes que les autres", a abondé la socialiste Corinne Féret en direction de la majorité de droite et du centre.

La mesure votée par les sénateurs a toutefois peu de chances de survivre. Et ce, au vu des laborieux échanges sur le PLFSS et étant donné que l'immense majorité des parlementaires jugent d'ores et déjà impossible tout accord entre l'Assemblée nationale et le Sénat sur ce budget de la Sécurité sociale.

Un effet "négatif" sur le pouvoir d'achat selon Amélie de Montchalin

Interrogée sur LCI le dimanche 23 novembre, la ministre de l'Action et des Comptes publics s'est

opposée à l'augmentation du temps de travail proposée par les sénateurs centristes. Selon Amélie de Montchalin, cette mesure serait en effet défavorable aux travailleurs : " Cela a un effet de pouvoir d'achat négatif pour les salariés qui font des heures supplémentaires." En effet, a-t-elle développé, avec l'allongement de la durée annuelle de travail, ces derniers "perdraient" potentiellement 12 heures supplémentaires payées avec un taux majoré.



Construire les victoires de demain !